



Déclaration liminaire du 6 mars 2018

Monsieur le Directeur Académique,

Cette CAPD traite de différents sujets portant sur le désir de mobilité de nos collègues. Le SE-Unsa salue l'engagement volontariste et le sérieux des collègues souhaitant être inscrits sur **la liste d'aptitude de directeurs**. Nous souhaiterions avoir des précisions sur les réserves émises auprès de deux collègues avant la tenue des entretiens. Nous notons que sur les 30 candidats, la moitié d'entre eux n'assure pas un intérim de direction actuellement.

Cela souligne un intérêt professionnel pour cette fonction qui n'est pas toujours reconnue à sa juste valeur et qui, quels que soient la taille de l'école et le temps de présence sur site, demande un investissement personnel conséquent.

Le SE-Unsa tient à rappeler que la complexification des missions en direction demeure une réalité. Pour notre syndicat, la question du statut de l'école ne peut plus attendre. Un nouveau cadre pourrait aussi permettre de fonctionner avec le personnel nécessaire à la réalisation des tâches et missions qui lui incombent, au premier rang desquelles celles liées au secrétariat administratif.

Le SE-Unsa souhaite que la formation continue des directeurs ait, comme c'est le cas depuis quelques années, sa pleine place dans le prochain plan de formation. Le SE-Unsa souhaite que l'ensemble des demandes de départ en **formation CAPPEI** puisse être satisfait. Le système éducatif dans son ensemble a besoin d'une réelle dynamique de mise en place de la politique inclusive initiée par la loi de 2005. Les personnels membres des équipes éducatives doivent se sentir épaulés dans l'accueil et le suivi d'élèves à besoins particuliers tant par leur administration que par des pairs formés à la prise en compte de la difficulté scolaire et d'apprentissage, personnels regroupés au sein de l'ASH. La répartition territoriale des supports permettant d'apporter de l'aide aux collègues n'est pas uniforme.

Les postes spécialisés doivent être consolidés et développés partout afin de permettre aux personnels d'avoir un secteur d'intervention plus ciblé et assurer un meilleur suivi des élèves en difficulté.

Concernant les demandes de **congé formation professionnelle**, les documents témoignent des souhaits de reconversion et/ou de formation de sept collègues. Depuis 2016, la dotation constante de 32 mois permettait de couvrir l'ensemble des demandes mais, cette année, il manquerait 14 mois pour répondre aux souhaits des collègues.

Pour le SE-Unsa, l'Éducation nationale doit renforcer les moyens existants pour accompagner les collègues dans leurs démarches et les périodes transitoires de réorientation professionnelle. La mobilité professionnelle doit permettre de répondre aux aspirations des enseignants du 21ème siècle à construire leur propre parcours professionnel.

Nous clôturerons cette déclaration avec les résultats des permutations dans le 1er degré. Dans notre département, moins d'un collègue sur cinq a obtenu satisfaction. Ce taux est inférieur à l'an passé. Derrière ce chiffre, pour un grand nombre d'enseignants, réaliser un projet conciliant vie personnelle et vie professionnelle demeure encore un lointain horizon. Cela conforte la nécessité d'améliorer le fonctionnement du dispositif national car le problème de la mobilité géographique des enseignants du premier degré demeure entier.

